

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix, le huit avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le premier avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. Excusés : Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. Pouvoirs : Michel REGNIER donne pouvoir à Catherine STARON, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Pascale HAUK.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-033

SEANCE DU 8 AVRIL 2010

OBJET : Autorisation de signature – vente Plattes 3

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'urbanisme,
VU la délibération en date du 10 avril 2008 relatif à l'acquisition des parcelles de l'Etat,
VU l'estimation des Domaines en date du 28 janvier 2010,
VU la délibération n°2010-021 en date du 25 février 2010 autorisant la signature d'un compromis de vente

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Vourles s'est portée acquéreur de parcelles de l'Etat destinées initialement à la réalisation du tracé de l'autoroute A45, qui a décidé d'abandonner ce projet sur cette zone.

Dans ce cadre, la société SNC INOPOLIS les Plattes 3 a entrepris une démarche auprès de la Commune pour aménager certaines de ces parcelles, situées Chemin des Ronzières, en lotissement à caractère industriel.

Monsieur le Maire précise que cette demande correspond à l'objectif de créer un pôle attractif pour inciter les entreprises à s'installer sur la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des parcelles AT 13, AT 49 à 58, pour une surface globale de 16732 m², dont le prix de vente correspond à celui fixé par le Service des Domaines, soit 21 € du m².

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser

- à signer l'acte de vente avec la société SNC INOPOLIS les Plattes 3, et
- à entreprendre les démarches nécessaires pour cette signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer l'acte de vente avec la société SNC INOPOLIS les Plattes 3, et
- à entreprendre les démarches nécessaires pour cette signature.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES